

PHYTO SANITAIREMENT

VÔTRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Diversité

JOURNAL D'INFORMATION DE LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
ÉDITION MARTINIQUE • N°02/ 2026

PHYTO MOUVEMENT • PHYTO MOUVEMENT • PHYTO MOUVEMENT

EDITO

Innovation, biodiversité, souveraineté alimentaire, nouvelles pratiques agricoles... ce numéro illustre une nouvelle fois toute la capacité d'adaptation et d'innovation de l'agriculture martiniquaise.

Face aux défis sanitaires, climatiques et économiques, les acteurs du territoire restent pleinement mobilisés.

Qu'il s'agisse de mieux protéger nos cultures contre les organismes nuisibles, de développer des alternatives plus durables ou d'expérimenter de nouvelles techniques de production, les initiatives se multiplient et témoignent d'une agriculture en mouvement.

Ce numéro met aussi en lumière des projets inspirants : échanges de pratiques entre territoires ultramarins, expérimentations en agriculture biologique, réflexions autour des modèles agricoles de demain ou encore valorisation des semences adaptées à nos réalités tropicales.

Autant d'actions concrètes qui participent à construire une agriculture plus résiliente, innovante et connectée aux enjeux de notre territoire.

Et parce que l'avenir agricole se construit aussi avec de nouvelles technologies, drones, biocontrôle et innovations techniques continuent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour accompagner les producteurs dans leurs transitions.

Benjamin ESPERANCE
Chef du service de l'Alimentation



Scannez le QR Code pour télécharger votre bulletin en version numérique et accédez à l'ensemble des liens !

COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE

Le Comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV), instance consultative à toute question relative à la santé et la protection animale et végétale s'est réuni en décembre dernier. Les sujets principaux abordés en section végétale :

- Le projet de décret pour la création d'espaces phytosanitaires d'outre-mer (EPOM) actuellement en cours d'examen par les affaires juridiques du ministère en charge de l'agriculture. La Martinique et la Guadeloupe constitueront des EPOM distincts, avec des arrêtés ministériels spécifiques définissant les listes d'organismes réglementés.

- Le renforcement du contrôle des conteneurs en provenance des zones à risques, en lien avec les Douanes face à la menace du *Fusarium oxysporum f.sp cubense* TR4 (FOC TR4). La sensibilisation des acteurs à la déclaration des importations de végétaux ou de matériel sensible non passé par le point de contrôle officiel est également un axe de priorité d'action.
- La forte pression de la cicadelle du gombo provoque des dégâts majeurs sur les cultures. Sans solution phytosanitaire directement applicable sur gombo, l'administration est sollicitée et mobilisée pour notamment explorer l'évolution des conditions réglementaires d'usage de certains produits.

CARREFOUR DE L'INNOVATION

Les régions ultra marines possèdent un patrimoine de biodiversité riche dont la préservation constitue un enjeu et une responsabilité majeure collective. Il existe des systèmes et des pratiques agricoles intégrant cette biodiversité. Cependant la préservation de cette dernière, repose sur le défi d'intégrer les enjeux socioéconomiques, agronomiques,

dans un contexte de changement climatique, environnemental et de transition démographique.

Le 19 mars 2026 en Guadeloupe, INRAE, Agreenium, Le Cirad, Armefflor et IT2 ont organisé le carrefour de l'innovation autour de la problématique « **Quels modèles économiques des nouveaux modes de production dans des hotspots de biodiversité ?** ».

Retrouvez l'ensemble des interventions : <https://ciag.hub.inrae.fr/actualites/quels-modeles-economiques-des-nouveaux-modes-de-production-dans-des-hotspots-de-biodiversite>






JUIN 2026

ACTUALITÉ PARSADA – VAGUE 2

1 lettre d'intention a été déposée, 1 projet est en cours de réécriture pour un nouveau dépôt et 3 projets sont en cours d'écriture

CULTURES ET THÉMATIQUES

BANANE " Enherbement et fin de cycles"		-
CANNE A SUCRE " Ravageurs"		Rongeurs
CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES " Maladies"		AGRUMES HLB (Pssylles)
		ANANAS Wilt, Phytophthora, Maladie des taches noires
		TOMATE Flétrissement bactérien



Prochaines relèves :
3 et 30 juin 2026

<https://www.franceagrimer.fr/aides/parsada-appel-projets-2025>

COLLOQUE DES RITA

Le colloque s'est tenu en février dernier lors du Salon international de l'agriculture sur la thématique :
"Agriculture, élevage et numériques en Outre-mer"

Retrouvez le replay de la conférence

<https://www.youtube.com/watch?v=GOVXSkBPECE>

TERRITORIALISATION STRATÉGIE ECOPHYTO 2030 - BILAN 2024

Dans le cadre de la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030, trois projets d'intérêt collectif ont été financés en 2024 :

- **Visite des planteurs de canne martiniquais à La Réunion pour le transfert de pratiques agricoles innovantes et durables**, porté par le CTCS. En novembre 2024, dix producteurs de canne ainsi que deux agents du CTCS sont allés à la rencontre de la filière canne à sucre à La Réunion. L'objectif était de faciliter le transfert de connaissances entre les producteurs de canne à sucre martiniquais et réunionnais, en vue de développer des pratiques agricoles innovantes et durables en Martinique.



SOURCE : CTCS MARTINIQUE

Le projet s'est déroulé en 3 axes : i) identification des besoins et thématiques des visites, ii) Organisation de la visite et mise en place des échanges, iii) Suivi post-visite et développement d'expérimentations. Il a permis aux agriculteurs d'identifier des pratiques qui pourraient être adaptées à leur exploitation telles que le resserrement des rangs de canne, la micro-mécanisation, la mise en place de plantes de service ou les nouvelles variétés réunionnaises. Plusieurs protocoles d'expérimentations ont été proposés à la suite de ce projet et certains sont mis en place comme l'acquisition de références sur les engrais/amendements organiques locaux ainsi que la mise en place de plantes de services en inter-rang (projet IDECAS – PARSADA).

Pour plus d'information :

Marion TAILLIEZ – Responsable du service agronomique –
0696 85 90 20

mtailliez@ctcs-martinique.org

- Le projet **OPEBAN** visait à optimiser deux systèmes innovants de banane biologique, en monoculture AB et en association banane-cacao en agroforesterie, et à les comparer à un système conventionnel afin de favoriser leur intégration chez les professionnels.

Trois leviers étaient étudiés :

- fertilisation ;
- gestion de l'enherbement ;
- gestion des arbres de service (Pois doux et Inga ingoides).

Les essais ont montré qu'en agroforesterie, la valorisation des résidus de taille du pois doux réduit l'enherbement et favorise un apport d'azote au plus près des cultures.

L'adaptation des pratiques d'élagage offre également des perspectives de réduction des coûts d'entretien.

Enfin, l'augmentation de la production des cacaoyers tend à améliorer la rentabilité globale du système, malgré une production des bananiers inférieure à celle observée en monoculture conventionnelle.

<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-banabio>



SOURCE : CIRAD

- Le projet de collecte des produits phytopharmaceutiques non identifiables (PPNI) porté par ECODIAM a été déclaré caduc, en raison des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du processus d'identification des PPNI ainsi que de la liquidation en cours de l'éco-organisme.

DÉROGATIONS 120 JOURS

• *Insecticide maraichage :

SUCCESS 4®

(Fin de validité : 22/06/2026)

LUMIDERM VG®

(Fin de validité : 30/07/2026)

NOVODOR®

(Fin de validité : 30/07/2026)

MOVENTO®

(Fin de validité : 17/07/2026)

VERIMARK®

(Fin de validité : 01/08/2026)

• *Herbicide maraichage :

ISARD®

(Fin de validité 18/07/2026 sur oignon et 21/08/2026 sur tomate, fines herbes, oignon, haricot)

LENTAGRAN®

(Fin de validité 09/08/2026)

TORNADO S®

(Fin de validité : 02/08/2026)

• Herbicide canne à sucre :

PROWL 400®

(fin de validité 18/07/2026)

• Herbicide bananier :

HOCKEY PRO®

(fin de validité 22/08/2026)

*Vérifiez la/les culture.s concernée.s pour les PPP soumis à dérogation de 120 j :

<https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

LES SEMENCES POTAGÈRES : UN ENJEU POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE

Dans un contexte de changement climatique et de recherche de souveraineté alimentaire, disposer de semences potagères de qualité adaptée à l'évolution des conditions agro-climatiques est un enjeu essentiel pour les filières nourricières martiniquaises.

Sur notre territoire, il existe deux principaux distributeurs de semences qui travaillent avec les grands groupes semenciers nationaux et internationaux, et proposent des variétés nationales ou en provenance de pays tiers inscrites au catalogue européen. Ils garantissent par la certification de leurs semences une qualité, tant sur le plan germinatif que sur la stabilité variétale.

Des tests sont réalisés aux Antilles chez des producteurs afin de vérifier l'adaptation aux conditions locales. Ces démarches sont individuelles et permettent de valider l'adaptation d'une variété. Toutefois, elles participent peu au transfert des innovations.

Par ailleurs, du fait des habitudes de consommation, les producteurs préfèrent souvent conserver leurs variétés traditionnelles, en étant très attentifs au poids, à la couleur et au rendement (ex : pastèques grosses et sucrées, laitues très pommées, courgettes très vertes, aubergine violette...).

Enfin, bien que l'IT2 réalise des évaluations comparatives des variétés disponibles localement, ses travaux ne sont pas exhaustifs et les résultats ne sont que très peu vulgarisés. Dans ces conditions, la pénétration de nouvelles semences sur le marché reste difficile alors qu'il existe bel et bien une offre et une demande de variétés nouvelles de la part des producteurs. Cette situation paradoxale appelle une concertation entre les différents acteurs de la filière pour définir une stratégie visant à répondre à cette problématique.

La feuille de route pour la souveraineté alimentaire de la Martinique reprend cet objectif en cherchant à faciliter

l'accès aux ressources existantes en zone tropicale dans le monde et en valorisant les semences paysannes présentes sur le territoire.

Aussi au niveau local, l'enjeu est de mieux articuler les travaux des filières, des distributeurs, des évaluateurs et des producteurs, en renforçant la coordination entre les différentes parties prenantes pour identifier les besoins et les ressources disponibles. L'animation de cette action est en cours de définition dans le cadre de la mise en œuvre du plan de souveraineté alimentaire co-piloté par la DAAF, la CTM et la chambre d'agriculture.

Pour en savoir plus :

Phytocenter travaille avec les grands groupes semenciers qui assurent une veille à l'international, un sourcing en Afrique et en Amérique du Sud et proposent de nombreuses variétés en provenance de pays tiers inscrites au catalogue européen.

0596 57 43 43

Madisem travaille avec le groupe franco-africain Novalliance qui dispose d'un réseau de recherche et de stations d'essai internationales notamment en Afrique de l'Ouest. Il propose un catalogue large et des marques propres

www.carai-be-semences.com

0596 55 95 03

Grenn Peyi (grennpeyi.com), **Les jardins de Nini** (lesjardinsdenini.com) proposent des semences paysannes de variétés locales anciennes ou traditionnelles.

L'IT2 mène différents travaux chez les producteurs et en station expérimentale dans le but de développer et de proposer des solutions pour produire des cultures de qualité et économiquement plus performantes.

<https://it2.fr/documentation/culture/cultures-maraicheres/>

LISTE DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Une nouvelle version de la note établissant la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du CRPM a été publiée en mars 2026.

Elle contient 831 PPP et définit la méthodologie d'élaboration de la liste, notamment les critères généraux de définition des produits concernés.

<https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrôle>



Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique

Service de l'alimentation (SALIM)

Tel : 05 96 71 20 40

Mail : salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>

Directeur de publication :

Guillaume CHENUT

Rédaction :

Benjamin ESPERANCE

Bertrand HATEAU

Béatrice BAZIN

Mathilde PAUT

Reproduction:
publication d'articles autorisée sous réserve
d'en mentionner la source

Impression: Ediprint

JUIN 2026

L'UTILISATION DES DRONES EN AGRICULTURE

Le décret n° 2026-270 du 14 avril 2026 relatif aux conditions d'application de produits phytopharmaceutiques (PPP) par aéronef circulant sans personne à bord a été publié le 14 avril 2026.

Ce décret désigne le Préfet de région comme autorité administrative compétente pour l'autorisation des programmes d'application par aéronef tels qu'ils sont définis par la loi Fugit (Loi 2025-365).

Pour rappel l'application de PPP par drone pourra être autorisée temporairement :

- sur les parcelles agricoles comportant une pente supérieure ou égale à 20 %, sur les bananeraies et sur les vignes mères de porte-greffe
- uniquement pour les produits de biocontrôle, autorisés en agriculture biologique et à faible risque.

Pour plus d'information :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000053886355/>

L'utilisation du drone pourra également être autorisée à titre d'essai sur d'autres cultures. Le décret rappelle par ailleurs que les PPP utilisés doivent être autorisés conformément à la réglementation en vigueur, par ANSES dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM).

Quelle est la prochaine étape ?

Un arrêté interministériel doit encore être publié afin de préciser les conditions d'autorisation de ces programmes, dans le respect de la Directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation compatible avec le développement durable.

CONTACTS UTILES

ÊTRE CONSEILLÉ POUR LUTTER CONTRE LES BIOAGRESSEURS DES CULTURES

Teddy OVARBURY

FREDON Martinique

05 96 73 58 88

t.ovarbury@fredon972.org

ALERTER SUR UN BIOAGRESSEUR DES CULTURES

Antoine FRUMHOLTZ

DAAF/SALIM

Pôle santé et protection des végétaux

05 96 64 89 69

antoine.frumholtz@agriculture.gouv.fr

S'ENGAGER DANS UN RÉSEAU D'EXPÉRIMENTATION

Isabelle JEAN-BAPTISTE

Chambre d'agriculture

06 96 60 81 55

isabelle.jean-baptiste@martinique.chambagri.fr

S'INFORMER SUR LES COLLECTES DE DÉCHETS D'INTRANTS AGRICOLES

Cindy TEPIE

ADIVALOR

06 96 79 44 29

ctepie@entreprisesenvironnement.com

S'INSCRIRE À UNE FORMATION POUR L'OBTENTION DU CERTIPHYTO

Hervé ANTOINE

Sylvette SEBASTIEN

DAAF/SFD

05 96 71 91 16 / 05 96 71 20 32

herve.antoine@agriculture.gouv.fr

sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr

OBTENIR DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Béatrice BAZIN

DAAF/SALIM

Pôle protection de l'environnement et suivi des contaminations

05 96 71 21 06

beatrice.bazin@agriculture.gouv.fr

FAIRE CONTRÔLER UN PULVÉRISATEUR

Pascal CUCHE

05 90 23 66 92 / 06 90 41 82 45

pascal.cuche@wanadoo.fr

Frédéric GALARD

Pulvecenter

06 96 66 51 39

f.galard@pulvecenter.fr